

Nouveau matériel de vote

Pour les votations du 5 juin 2016, vous avez reçu un nouveau certificat de capacité civique.

L'enveloppe de transmission est munie d'une fenêtre. Lors de l'envoi du matériel de vote aux électeurs, le certificat est placé de manière à faire apparaître l'adresse du destinataire.

Pour le vote anticipé (par correspondance ou par dépôt), les citoyennes et citoyens doivent :

- **apposer leur signature** à l'endroit prévu sur le certificat
- **placer le certificat signé dans l'enveloppe**, avec le ou les enveloppe/s contenant le bulletin de vote, et l'insérer **de façon à ce que l'adresse du Bureau électoral apparaisse dans la fenêtre**
- le poster suffisamment tôt pour qu'il soit distribué à la case postale du Bureau au plus tard le samedi précédant le jour officiel du scrutin
- ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale à Farvagny, au plus tard le dimanche du scrutin, une heure avant l'ouverture du local de vote, soit **jusqu'à 10h00**.



Pour le vote au local le dimanche du scrutin

- **apporter le certificat de capacité**, ainsi que le ou les enveloppe/s contenant le bulletin de vote